

Limeil-Brevannes le 02 mars 2012

## **DECLARATION**

Le Sénat, à majorité de gauche, devait se prononcer le 28 février sur le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui a été voté à l'Assemblée nationale, à majorité de droite, le 21 février dernier.

Ce MES transfère les pouvoirs des Etats à une troïka non élue (Commission européenne, Banque Centrale Européenne et Fonds Monétaire International) qui fixera le cadre et les règles de fonctionnement pour mettre en place des plans d'austérité au nez et à la barbe des élus du peuple. Ainsi, chaque Etat sera sous tutelle. Quid de la souveraineté populaire !

Ce mécanisme est ainsi suivi par l'acceptation de la règle d'or qui vient d'être approuvée par 25 états européens, ce jour à Bruxelles.

Et enfin viendra le traité, le 3<sup>ème</sup> dénommé « *Merkozy* » qui sera un traité de discipline budgétaire qui prévoira des sanctions automatiques envers les pays qui résisteraient et n'instaureraient pas l'austérité.

C'est pourtant ce que vient de valider le Sénat de gauche, par une abstention massive des sénateurs socialistes. Seuls, 3 sénateurs socialistes dont Marie-Noëlle Lienemann ont voté contre comme 23 députés socialistes, 8 élu-e-s d'Europe Ecologie -LesVerts et 3 non-inscrits dont Jean-Pierre Chevènement.

Pour leur part, les 21 sénateurs du groupe CRC ont bataillé pour convaincre leurs collègues de gauche de voter contre. Mais rien ne les a ramenés à la raison ... de gauche.

Pour le Val de Marne, les 2 sénateurs de droite ont approuvé. Luc Carvounas, sénateur socialiste s'est abstenu et Esther Benbassa, sénatrice EE-LV a voté contre rejoignant ainsi nos deux sénateurs du Front de Gauche, Laurence Cohen et Christian Favier.

Par ce vote au Sénat, c'est l'austérité qui est érigée en seule politique possible. Ce sont les peuples qui paieront la facture. A aucun moment, les vrais responsables que sont les banques et la finance ne sont visés. Tout au contraire, ce mécanisme légalise les comportements des banquiers qui pourront continuer à transférer les pertes bancaires en dettes publiques.

D'autre part, de tels traités, dont la constitutionnalité est posée, se font à quelques encablures d'une élection majeure pour notre pays sans que les citoyens puissent se prononcer.

Un rendez-vous manqué diront certains.

**André Deluchat**  
**Co-secrétaire**